

26 septembre 2012

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 avril 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant net total de 2 690 000 francs, décomposés comme suit:

- un crédit de 474 000 francs destiné au remplacement du gazon synthétique du terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères, 22, chemin de l'Ecu, parcelles N^{os} 4221 et 4222, feuille N° 19, secteur Vernier;**
- un crédit de 2 216 000 francs destiné à la transformation des deux terrains de football stabilisés (A et H) en synthétique du centre sportif de Vessy, 31, route de Vessy, parcelle N° 6177, feuille N° 1, secteur Veyrier.**

Rapport de M. Mathias Buschbeck.

La commission des sports s'est réunie le jeudi 24 mai 2012, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle. Les notes de séance ont été prises M. Léonard Jeannet-Micheli. Qu'il soit remercié pour son travail.

Préambule

Cette proposition est composée de deux crédits distincts.

Le premier crédit a pour objet le remplacement de la surface de jeu du terrain de football synthétique au centre sportif des Bois-des-Frères. En effet, après onze ans d'utilisation, au rythme de 40 heures par semaine, un remplacement du revêtement de ce terrain est nécessaire. Ce d'autant que les normes en matière de distance de sécurité ont évolué et que le terrain doit être adapté en conséquence.

Le deuxième crédit concerne des travaux plus importants, puisque qu'il s'agit d'une transformation de deux terrains stabilisés en terrains synthétiques, raison pour laquelle le prix du deuxième crédit est plus élevé. La transformation de ces terrains est une revendication déjà ancienne des milieux sportifs concernés. D'ailleurs, le 1^{er} plan financier d'investissement 2004-2015, prévoyait déjà ces travaux en 2008.

Séance du 24 mai 2012.

Audition de M. Renevey, adjoint de direction au Service des sports, et de M. Eyer, responsable de la section stade et salles

Ces travaux sont devenus indispensables afin de satisfaire aux normes et prévenir les accidents. Pour cela, la Ville de Genève privilégie actuellement des terrains synthétiques, car ils ont un bon confort de jeu et résistent à une utilisation intensive, contrairement au gazon naturel. D'un point de vue financier et environnemental, le gazon naturel demande plus d'entretien et son coût est donc plus élevé en termes de salaire. Il nécessite, en outre, une utilisation d'engrais, d'herbicides et de fongicides, et d'une grande quantité d'eau pour l'arrosage.

De plus, le type de revêtement prévu, dit de troisième génération évoluée, est en progrès par rapport aux modèles antérieurs. Ils posent moins de problèmes aux articulations des sportifs et les matériaux de remplissage naturels, composés de matériaux organiques d'origine végétale, pourront être recyclés totalement en fin de vie.

Répondant à plusieurs commissaires, les auditionnés répondent que ces installations pourraient être utilisés pour d'autres disciplines sportives, mais que les terrains seront aux normes du football.

Concernant les délais de réalisation, même en cas d'acceptation rapide par le Conseil municipal, la procédure d'appel d'offre ne permettra pas de démarrer les travaux rapidement. De plus, les travaux devant se dérouler hors gel, ils ne pourront plus être réalisés cette année. Ils dureront deux à trois mois. Plusieurs commissaires regrettent que cette proposition ne leur soit pas parvenue quelques mois plus tôt, les travaux ayant alors pu, éventuellement, se dérouler durant l'été 2012.

De plus, plusieurs commissaires demandent pourquoi seuls les terrains de Vessy sont concernés et aucun au Bout-du-Monde. Il leur est répondu que la proposition pour la transformation de 2 terrains stabilisés en gazon synthétique au Bout-du-Monde est pratiquement prête, et que les travaux sont planifiés une année après ceux de Vessy. Répondant à un commissaire, les auditionnés confirment que, techniquement, rien se s'oppose à ce que le crédit pour le Bout-du-Monde soit déposé rapidement et que les travaux se déroulent une année plus tôt, soit en 2013.

Votes

Après le départ des auditionnés, la commission, enthousiaste, vote ce crédit à l'unanimité des membres présents (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR, 1 UDC, 2 MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 474 000 francs destiné au remplacement du gazon synthétique du terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères, 22, chemin de l'Ecu, parcelles N^{os} 4221 et 4222, feuille N^o 19, secteur Vernier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 474 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 216 000 francs destiné à la transformation des deux terrains de football stabilisés (A et H) en synthétique du centre sportif de Vessy, 31, route de Vessy, parcelle N^o 6177, feuille N^o 1, secteur Veyrier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 216 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.